

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Les points 3 et 4 seront traités à 14h00*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente signale que la poste n'a pas délivré dans les délais requis les documents envoyés jeudi dernier à certains députés.</p> <p>Mme la Présidente lit le courrier de remerciement reçu de la Croix-Rouge vaudoise suite au don de 1'000.- versé après le Noël du Grand Conseil.</p> <p>Mme la Présidente souhaite un heureux anniversaire à M. le député François Payot qui fête ses 57 ans.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations : (11_INT_487) André Marendaz, (11_INT_488) Nicolas Rochat, (11_INT_489) Fabienne Despot, (11_INT_490) Michaël Buffat.</p>			
TRAITE	3.	(GC 157) Rapport de la Commission de gestion sur l'Institut de Ribaupierre	GC	Depoisier A.M.	
TRAITE	4.	(10_INT_410) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Feller - Qui contrôle l'Institut de Ribaupierre ? Des éléments nouveaux permettent de s'interroger.	DFJC.		
RENV-COM	5.	<p>(11_POS_241) Postulat Valérie Schwaar et consorts demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne-Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)</p> <p>Une demande de renvoi en commission (oui) est opposée à la demande de renvoi au CE (non): le renvoi en commission est préféré par 66 oui et 55 non.</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(10_INT_409) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts au nom des groupes AGT, SOC et VER - Qui contrôle les fiches cantonales, quel type de renseignements y figure et quelle utilisation en est-il faite ?  Une détermination Dolivo déposée suite à la réponse à l'interpellation est refusée par 64 oui, 68 non et 4 abstentions. Au vote nominal, la détermination est refusée par 67 oui, 69 non et 4 abstentions.	DSE.		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	7.	<p>(368) Exposé des motifs et projet de décrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ordonnant la convocation des électeurs pour définir les préavis du canton à la demande d'autorisation générale pour le projet de centrale nucléaire de Beznau (AG)</li> <li>- ordonnant la convocation des électeurs pour définir les préavis du canton à la demande d'autorisation générale pour le projet de centrale nucléaire de Mühleberg (BE)</li> <li>- ordonnant la convocation des électeurs pour définir les préavis du canton à la demande d'autorisation générale pour le projet de centrale nucléaire de Niederamt (SO)(2ème débat)</li> </ul> <p>(2ème débat): 1er décret (Niederamt): art.1 accepté. Art. 2, amdt Mahaim accepté par 72 oui, 71 non et 2 abstentions. Au vote nominal, l'amdt Mahaim est refusé par 72 oui, 73 non et 1 abstention après que la Présidente a tranché. L'art. 2 non amendé est accepté par 72 oui, 71 non et 2 abstentions. Art. 3 accepté. En vote final, le projet de décret est accepté par 70 oui, 54 non et 20 abstentions.</p> <p>2ème décret (Beznau): art. 1 accepté. Art. 2, amdt Bolay refusé par 69 oui, 72 non et 3 abstentions. Au vote nominal, l'amdt Bolay est accepté par 73 oui, 72 non et 1 abstention après que la Présidente a tranché. Art. 2 amendé en 2ème débat refusé par 71 oui, 72 non et 2 abstentions. Au vote nominal, l'art. 2 amendé est accepté par 73 oui, 72 non et 1 abstention après que la Présidente a tranché. (3ème débat à suivre). Art. 3 accepté. Une demande de 3ème débat immédiat est acceptée par 135 oui et 8 abstentions.</p> <p>(3ème débat): art. 2, la version du 2ème débat (préavis favorable) (oui) opposée à la version du 1er débat (préavis défavorable) (non): la version du 2ème débat est préférée par 72 oui, 71 non et 3 abstentions après que la Présidente a tranché. Au vote nominal, la version du 2ème débat est préférée par 73 oui, 72 non et 1 abstention après que la Présidente a tranché. En vote final, le projet de décret est accepté par 70 oui, 49 non et 24 abstentions.</p> <p>3ème décret (Mühleberg): art. 1 accepté. Art. 2, amdt Mahaim refusé par 70 oui, 73 non et 2 abstentions. Au vote nominal, l'amdt Mahaim est refusé par 71 oui, 73 non et 1 abstention. Art. 2 accepté par 72 oui, 70 non et 2 abstentions. Art. 2 accepté. En vote final, le projet de décret est accepté par 71 oui, 41 non et 31 abstentions.</p>	DSE.	Mahaim R. (Majorité), Bolay G.P. (Minorité)	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	8.	(369) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour définir le préavis du canton dans la procédure d'audition concernant le plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes », étape 1(2ème débat)  (2ème débat): art. 1 accepté. Art. 2, amdt Bolay refusé par 71 oui, 72 non et 2 abstentions. Au vote nominal, l'amdt Bolay est accepté par 73 oui, 72 non et 1 abstention après que la Présidente a tranché. L'art. 2 amendé est accepté par 71 oui, 67 non et 4 abstentions (3ème débat à suivre). Une demande de 3ème débat immédiat est acceptée par 127 oui, 2 non et 11 abstentions. (3ème débat): art. 2: la version du 2ème débat (préavis favorable) (oui) est opposée à la version du 1er débat (préavis défavorable) (non): la version du 1er débat est préférée par 71 oui, 72 non et 2 abstentions. Au vote nominal, la version du 2ème débat est préférée par 73 oui, 72 non et 1 abstention après que la Présidente a tranché. En vote final, le projet de décret est accepté par 72 oui, 33 non et 36 abstentions.	DSE.	Mahaim R. (Majorité), Bolay G.P. (Minorité)	
TRAITE	9.	(10_INT_367) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard concernant la protection de la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU: entre l'armée ou la police, il faut choisir! et réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gloria Capt - Opération Mac Donald ou Burger King ? (10_INT_433)	DSE		
TRAITE	10.	(10_INT_333) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Après les casseurs du G8, ceux du G20	DSE.		
TRAITE	11.	(10_INT_421) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Le radar est-il en phase de devenir un nouvel indicateur des finances publiques ?	DSE.		
TRAITE	12.	(09_INT_247) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo au sujet de la discrimination dans l'accès aux subsides pour l'assurance-maladie	DINT.		
TRAITE	13.	(10_INT_347) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun, pourquoi le Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture soutient-il une violation des lois sur le travail?	DINT.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	14.	<p>(330) Exposé des motifs et projet de loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal et projets de lois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modifiant la loi sur le Grand Conseil</li> <li>- modifiant la loi d'organisation judiciaire et</li> </ul> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Anne Baehler Bech demandant une loi d'application de l'article 135 de la Constitution vaudoise (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière globale sur les trois projets de loi est acceptée par 110 oui, 1 non et 5 abstentions.</p> <p>Loi sur la haute surveillance du TC: art. 1 accepté, art. 2, al. 1, amdt com accepté par 80 oui, 39 non et 10 abstentions; art.2, al. 2, amdt com accepté par 103 oui, 12 non et 4 abstentions. Art. 2 amendé accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 3 accepté. Art. 4, al. 2, amdt com accepté par 69 oui, 54 non et 3 abstentions. Art. 4 amendé accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 5, al. 2 et 3, amdt com accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 5 amendé accepté. Art. 6 accepté. Art. 7, al. 1, amdt com accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 7 amendé accepté. Art. 8, al. 1 et 2, amdt com accepté par 91 oui, 14 non et 7 abstentions. Art. 8 amendé accepté avec quelques abstentions. Art. 9 accepté. Art. 10, al. 1 lit b) et c), amdt com accepté avec plusieurs avis contraires et abstentions. Art. 10 amendé accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 11, al. 2, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 11 amendé accepté à l'unanimité. Art. 12 accepté. Art. 13, al. 2, amdt com accepté avec une abstention. Art. 13 amendé accepté. Art. 14, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 14 amendé accepté. Art. 15, al. 1, amdt com accepté; art. 15, al. 3, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 15 amendé accepté. Art. 16 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Loi modifiant la LGC: art. 54 accepté. Art. 58a, al. 2, sous-amdt Mahaim (oui) opposé à l'amdt Courdesse (non): le sous-amdt est préféré par 103 oui, 9 non et 3 abstentions. L'amdt voté (oui) est opposé au texte du CE (non): l'amd est refusé par 43 oui, 74 non et 2 abstentions. Art. 58a, al. 3, nouveau, amdt Courdesse refusé par 29 oui, 78 non et 7 abstentions. Au vote nominal, le vote précédent est confirmé par 41 oui, 70 non et 7 abstentions. Art. 58a, amdt Borloz (al. 5 nouveau) accepté avec quelques abstentions. Art. 58a amendé accepté à l'unanimité. Fin du</p>	DINT.	Grandjean P.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 22 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		1er débat. Loi d'organisation judiciaire: art. 10 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.			
RENV-T	15.	(10_INT_413) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations Philippe Ducommun : - Nos prisons sont-elles des espaces propices aux trafics de stupéfiants et à la consommation de drogues ? 10_INT_407) - La prison, siège d'une plate-forme de coordination pour la commercialisation de drogue (10_INT_413)	DINT.		08/03/2011
RENV-T	16.	(10_INT_325) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Luc Chollet concernant l'agression gratuite de deux jeunes adolescents à Lausanne et demandant sur quels critères objectifs agit la Justice vaudoise	DINT.		08/03/2011
RENV-T	17.	(10_POS_190) Postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton	DINT	Mahaim R.	08/03/2011
RENV-T	18.	(10_INT_375) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Violation du secret d'enquête suite au décès d'un détenu à Bochuz : le Conseil d'Etat envisage-t-il de porter plainte ?	DINT.		08/03/2011
RENV-T	19.	(10_INT_379) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle au nom des groupes SOC, Verts et AGT demandant une enquête indépendante concernant l'affaire Skander Vogt	DINT.		08/03/2011
RENV-T	20.	(09_INT_307) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard demandant au Conseil d'Etat quelles mesures prend le Canton de Vaud pour éliminer le téléphone mobile et les jeux vidéos violents ainsi que pour limiter l'utilisation d'internet derrière les barreaux	DINT.		08/03/2011
RENV-T	21.	(344) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative populaire cantonale "Vivre et voter ici ? Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal" et sur sa validité et Projet de décret constatant la validité de cette initiative et ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur cette initiative (1er débat)	DINT.	Grandjean P. (Majorité), Maillefer D.O. (Minorité)	08/03/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	22.	(10_MOT_112) Motion Frédéric Haenni et consorts demandant l'harmonisation de la loi vaudoise sur la fumée avec les pratiques des autres cantons romands permettant aux casinos les mêmes aménagements pragmatiques que ceux consentis dans les cantons de Fribourg, Jura, Genève, Valais ainsi que dans celui de Berne	DSAS, DEC	Haenni F. (Majorité), Apothéloz S. (Minorité)	08/03/2011
RENV-T	23.	(10_INT_416) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Roulet sur le handicap mental : Réformer en prenant en compte les différents handicaps mentaux	DSAS.		08/03/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :